



## SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.  
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex  
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : [snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr)

### COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 13 AVRIL 2015

#### POSTES BLOQUES MOUVEMENT ERRATUM LISTES DES POSTES

**Suite à notre intervention sur les postes bloqués au mouvement dans tout le département, le DASEN décide de débloquer 65 postes dans le bassin 1.**

**Ces postes deviennent donc accessibles à titre définitif**, il en restera 147 au lieu de 212 dans ce bassin. Une liste actualisée va être mise sur le site de la DSDEN rapidement.

Au total sur tout le département, il reste 710 postes bloqués pour les ES, ce qui réduit de manière drastique les possibilités de mutation dans certains secteurs du département.

Pour l'installation des (environ) 1100 étudiants stagiaires en 2015/2016 le DASEN utilisera donc les 710 supports bloqués au mouvement, les supports des 200 collègues à mi-temps, les décharges d'IMF et de direction.

#### LISTE DES POSTES

La TPS de Bobigny à la mat Tesson n'est pas créée par contre le poste est créé à SEVRAN mat. A. France.

SEVRAN primaire V. Hugo apparaît dans la circonscription de Blanc Mesnil.

Tout cela va être modifié par un additif qui va être envoyé dans les écoles.

#### PRIORITE EXCEPTIONNELLE

113 demandes ont été étudiées, 74 collègues ont obtenu une priorité de rang 2 ou un suivi pour le mouvement complémentaire.

#### PES / ES

#### L'indemnité forfaitaire de formation des ES

Selon le décret du 8 septembre 2014, l'article 2: précision pour les ES concernés par cette indemnité  
Pour pouvoir bénéficier de cette indemnité, il faut que la commune du lieu de formation soit *distincte* de la commune d'affectation et de la commune de résidence.

Suite à la CAPD d'hier nous avons eu la confirmation que l'IFF sera bien versée aux ES qui ont la même ville d'affectation que leur domicile si cette ville est non limitrophe de Livry-Gargan : réponse du ministère.

Les ES doivent vérifier qu'ils ont bien en la réinstallation de l'IFF sur la paie d'avril 2015. En cas de non remise en route : nous adresser un mail pour intervention.

#### ALLEGEMENT/AMENAGEMENT DE SERVICE

L'ensemble des allègements accordés par la DSDEN représente 11,5 ETP (équivalents-temps-plein) pour l'année 2014/2015, alors qu'au départ cela devait représenter 5 ETP.

Pour l'année 2015/2016, le DASEN souhaite reconduire 6 ETP.

De manière générale, la DSDEN s'était engagée à un regard particulier pour les personnels reconnus RQTH mais il semble que ce ne soit pas le seul critère pris en compte.

Les élus du SNUipp-FSU 93 demandent quel accompagnement est mis en place en cas de refus si le collègue avait bénéficié d'un allègement depuis plusieurs années. Quand il est précisé « dernière année d'allègement », quel suivi a prévu la DSDEN? Au vu du nombre de refus nous demandons s'il y a un changement d'orientation dans l'attribution de ces allègements.

La DSDEN 93 précise qu'il n'y a pas de changement d'orientation, qu'ils sont dans la continuation de ce qui se faisait précédemment.

La circulaire est adaptée à notre département. La circulaire précise que le bénéfice de l'allègement ne peut excéder 3 ans et qu'un allègement accordé une année n'est pas obligatoirement reconduit 3 ans.

*Les représentants du SNUipp demandent que les collègues, qui ont un refus d'allègement de service, dont le recours ne sera pas retenu, puissent faire une demande de temps partiel pour des raisons médicales, à 80% pour ne pas subir une perte financière trop importante. Le DASEN accorde cette possibilité, les demandes seront soumises à l'avis des médecins.*

**115 dossiers ont été examinés, 40 collègues ont obtenu un allègement/aménagement de service.**

#### MOUVEMENT 2015

#### Directions vacantes après les résultats du mouvement

Il n'y aura pas de « Foire aux Postes » pour les directions d'école restées vacantes à l'issue du mouvement initial. Chaque collègue de la liste d'aptitude de directeurs sera prévenu des postes restés vacants et pourra formuler des vœux.

#### Les 10 élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD (titulaires et suppléants)

Caroline MARCHAND, Rachael SCHNEIDER Catherine DA SILVA, Stéphanie FOUILHOUX, Joël COUVÉ, Brigitte POMMIER, Maryse DECHATRES, Nathalie PANIER, Emilie GARCIA, Frédérique BLOT,